



Vous aimez **aider** les personnes en situation de handicap, âgées ou dépendantes ou les familles fragilisées pour qu'elles se sentent bien au sein de leur domicile. Vous êtes **autonome** et vous savez **vous adapter** à différentes personnalités et situations avec bienveillance. Devenez :

accompagnant.e éducatif.ve et social.e AES

MÉTIER DE L'HUMAIN ET DU LIEN SOCIAL



Lin,
Accompagnante éducative et sociale

« La profession d'AES est très enrichissante humainement. Il faut savoir être attentif et patient pour que les personnes se sentent apaisées et puissent avoir le sourire malgré leurs difficultés. »

Un métier qui a du sens

L'AES intervient sur le champ de l'accompagnement à domicile, en contribuant à la **qualité de vie** de la personne, au **développement ou au maintien** de ses capacités à **vivre à son domicile**. L'AES accompagne également la personne dans sa relation à l'environnement afin d'aider au **maintien de la vie sociale**.



EXEMPLES D'INTERVENTIONS DE L'ACCOMPAGNANT.E ÉDUCATIF.VE ET SOCIAL.E

- **Sylvie, paraplégique.** Aide à la toilette et à l'habillage avant son départ au travail.
- **Marithé, 73 ans,** grande dépendance motrice et maladie évolutive. Aide au lever, à la toilette, à l'habillage et préparation du repas. Stimulation.
- **Toufik, 8 ans,** temporairement immobilisé suite à une fracture. Jeux et lecture.
- **Jean-Luc et Sandrine,** parents de jumeaux venant de naître. Aide lors de leur retour à domicile après la maternité : achats alimentaires, participation à l'élaboration de menus équilibrés et entretien du logement.
- **Passage à l'association** pour échanger avec le coordinateur du service.
- **Jean-Eudes, 87 ans,** en fauteuil et souffrant de difficultés d'élocution. Entretien du linge, aide à la réalisation des courses, accompagnement à la médiathèque et visite d'amis.

MISSIONS

En pratique : un accompagnement personnalisé

L'accompagnant.e éducatif.ve et social.e intervient au quotidien au domicile de personnes âgées ou dépendantes, en situation de handicap (physique, psychique ou sensoriel) ou auprès de familles fragilisées (parents et enfants). Il.elle leur apporte une assistance individualisée pour qu'elles puissent **rester à domicile**, au cœur de leur environnement familial et affectif.

- **Aider au maintien et au développement des capacités** de la personne aidée.
- **Animer la journée** à l'aide de jeux, activités manuelles et artistiques, promenades, lecture...
- **Aider aux actes essentiels de la vie** (toilette, habillage, prise des repas).
- **Accompagner la personne dans sa vie sociale** (courses, loisirs, rendez-vous médicaux...).
- **Soutenir les familles** dans les actes de la vie quotidienne.
- **Apporter des solutions techniques pour sécuriser le cadre de vie.**
- **Assurer ou aider à l'entretien du domicile** de la personne aidée.
- **Veiller sur l'évolution de la personne**, la stimuler, la soutenir, l'accompagner pour maintenir ses capacités et la communication avec ses proches.



AGIR POUR LA PERSONNE, AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'AES entretient des relations avec la famille, le personnel de santé et communique régulièrement avec eux sur la situation et l'évolution de la personne accompagnée. Il.elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité de son encadrement intermédiaire.

COMPÉTENCES

Savoir-être...

S'impliquer au quotidien auprès de personnes fragilisées nécessite des qualités d'adaptation à des situations diverses voire inhabituelles ainsi qu'une juste distance vis-à-vis de la personne aidée. L'AES est tenu.e au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle.

... ET SAVOIR-FAIRE

Connaître les dispositifs et les institutions en lien avec le métier et savoir collaborer avec les différents partenaires (travailleurs sociaux et paramédicaux). Produire des écrits professionnels qui servent de supports aux actions.

FORMATIONS

Comment devenir AES ?

La formation initiale ou continue, l'alternance et/ou la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) permettent d'acquérir le **Diplôme d'État d'Accompagnant.e Éducatif.ve et Social.e (DEAES)**.

Reconversion professionnelle : vous pouvez devenir également AES par le biais d'un CPF de transition sous certaines conditions. Pour plus d'information, il est possible d'avoir un rendez-vous avec un conseiller en évolution professionnelle (CEP).

À noter : la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est possible au bout d'un an d'exercice de l'emploi et si besoin, complété par des modules de formation pour accéder au diplôme. Des allègements ou des dispenses de certains modules de formation existent.

Renseignements : Uniformation, Pôle Emploi, CAP Emploi, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO), Centre d'Information Jeunesse (CIDJ), Mission locale, etc.

CONDITIONS

Une POLITIQUE SALARIALE DYNAMIQUE

Les rémunérations évoluent tout au long du parcours professionnel en fonction des missions confiées, du public accompagné, des compétences mobilisées et des formations suivies. La Branche apporte également des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale et de formation professionnelle. Par ailleurs, les partenaires sociaux (employeurs et organisations syndicales) mènent une action continue en faveur de la revalorisation des salaires auprès des pouvoirs publics.

Des CONDITIONS DE TRAVAIL SPÉCIFIQUES

Pour se rendre chez les personnes et leur apporter assistance, le métier implique des horaires de travail adaptés. Il peut s'exercer à temps plein comme à temps partiel. Le travail se fait par roulement tous les jours de la semaine.

Le métier implique de nombreux déplacements. Un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire, pour lequel les frais kilométriques sont pris en charge.

POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION

Les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile permettent de nombreuses évolutions tout au long du parcours professionnel. La montée en compétences ou l'évolution vers d'autres métiers, comme par exemple ceux du soin, sont favorisées. Cela permet à tous les salariés de progresser dans la complexité des activités confiées et la diversité des publics accompagnés.

Par la VAE, la formation ou les dispositifs de reconversion professionnelle, l'accompagnant.e éducatif.ve et social.e peut évoluer par exemple vers les métiers d'aide soignant.e, de TISF, de responsable de secteur ou encore de formateur.

« En travaillant dans leur intimité, nous entretenons une relation privilégiée avec les personnes accompagnées. C'est vraiment réconfortant de constater les progrès qu'elles accomplissent, en partie grâce à nous. »
Adeline

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile représente près de 5000 employeurs engagés pour le bien être des personnes, en dehors de toute logique de profit !

Travailler pour une structure de la Branche c'est œuvrer pour une société bienveillante, inclusive et juste.



uniformation